LE BUREAU
Gestion des entreprises culturelles

LE DROIT SOCIAL ET LA PAIE DANS LE SPECTACLE VIVANT

Deux journées de formation pour maîtriser l'application du Droit du Travail et les spécificités de la paie dans le spectacle vivant

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux administrateur·ice·s d'associations et de PME culturelles, compagnies, bureaux de production, qui souhaitent progresser dans la maîtrise de la législation sociale appliquée aux activités du spectacle vivant, pour embaucher et encadrer leurs équipes dans le respect de la législation et en sécurisant leurs pratiques. Pour ceux également qui souhaitent comprendre les mécanismes de la paie et des cotisations sociales et utiliser de façon pertinente les différents modes de rémunération du personnel artistique et technique.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation vous aurez identifié le champ légal et social qui régit le travail dans le secteur du spectacle vivant, vous maîtriserez l'utilisation des différents contrats de travail et des outils de la gestion du personnel. Vous aurez identifié les spécificités du secteur, les obligations de l'employeur, la gestion du temps de travail et les différentes conventions collectives. Vous aurez compris les différents modes de rémunération et leur impact financier.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

En amont de la formation: un questionnaire pour adapter la pédagogie selon le niveau du groupe. *Pendant* : les connaissances sont évaluées tout au long du stage à l'oral ou par le biais d'exercices, de quiz ou de questions/réponses. *A l'issue du stage* : un questionnaire permet de vérifier l'atteinte des objectifs.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation s'articule autour d'éléments théoriques, références à la législation, d'un support pédagogique, de lecture d'exemples de contrats de travail, de cas pratiques. Le mini groupe favorise les échanges qui illustrent et enrichissent la réflexion entre les participant·e·s. La pédagogie s'adapte aux besoins et au niveau du groupe. Le groupe restreint permet au formateur de suivre individuellement chaque stagiaire, et d'adapter sa pédagogie selon les besoins.

CONTENU

La formation abordera les points suivants :

- Introduction sur la spécificité du secteur au regard du droit du travail
- Les différents types de contrat permanents et intermittents
- Les obligations de l'employeur
- La gestion du temps de travail
- Les outils du management et de la gestion RH
- Décryptage des paies et des cotisations sociales
- Les différents modes de rémunération des artistes, techniciens et autre personnel et leur traduction budgétaire des différentes options de rémunération

PRÉ-REQUIS

Être en charge de la gestion du personnel d'une entreprise culturelle, rédiger les contrats de travail, et transmettre les demandes de paie à un prestataire.

EFFECTIF

En mini-groupe (de 3 à 8 personnes)

DURÉE

Session de 14 heures sur 2 journées : de 9h30 à 13h et 14h à 17h30.

LIEU

Sur site ou dans les locaux du BUREAU
12, rue Lechevin 75011 Paris

FORMATRICE
CÉCILE LORENZI

Consultante, fondatrice du Bureau, Cécile Lorenzi a occupé des fonctions d'administratrice et responsable des ressources humaines dans différentes structures culturelles. Elle enseigne la gestion financière et sociale depuis 2005 dans des centres de formation professionnelle. Son activité de consultante et de prestataire lui permet d'être au fait des problématiques rencontrées par les responsables administratifs·ive·s et d'étayer ses formations par des exemples concrets, en lien avec la réalité professionnelle.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Coût pédagogique éligible à la prise en charge des OPCO (Afdas, Fifpl, Agefice...)
Date limite de dépôt des dossiers aux OPCO : un mois avant la date de début du stage.
Prenez contact avec le Bureau pour votre orientation pédagogique et les modalités de votre inscription.

INFORMATION, ORIENTATION, PÉDAGOGIE CÉCILE LORENZI
ADMINISTRATION MADDALENA MANIAGO
TÉLÉPHONE 06 31 40 42 86
MAIL FORMATION@LEBUREAUCONSEIL.FR